

IRLANDE – Contamination au Bt10

Par Christophe NOISETTE

Publié le 25/05/2005

La Commission européenne a annoncé qu'un lot de gluten de maïs génétiquement modifié contenant du Bt10, non autorisé dans l'UE, avait été saisi le 24 mai 2005 par les autorités irlandaises sur un navire en provenance des Etats-Unis. La cargaison a été consignée afin qu'elle ne contamine pas la chaîne alimentaire. Les Etats-Unis avaient averti les autorités irlandaises avant que le bateau n'arrive à destination. Le 18 avril 2005, l'UE avait exigé (1) que les exportations américaines de gluten de maïs et de graines de brasseur soient accompagnées d'un certificat attestant l'absence de Bt10. Depuis, les laboratoires américains ont procédé à 290 tests dont un seul s'est avéré positif.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/irlande-contamination-au-bt10/